



# Conseil municipal

\*\*\*\*\*

**Séance publique du mardi 23 novembre 2021 - 20h30**

## Présents

Anne Cabrié	Anne-Marie Soler
Eliane Galtier	Nolwenn Millet Pion
Francis Baudet	Claudette Fourcade
Guy Sabarthès	Arnaud Ensenat
Christine Cabantous	

**Excusés** : Nicolas Faure donne pouvoir à Nolwenn Millet Pion

Est présent également, M. Xavier Richou, successeur de Catherine Hortala à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il sera présent à la Mairie de Félines deux jours par semaine afin de prendre le relais dans les meilleures conditions. Il vient de la fonction publique territoriale de Carcassonne Agglo.

## Ordre du jour

1. **Fonds de solidarité départementale pour le gel**
2. **Suppression du poste de rédacteur territorial et création d'un poste d'adjoint administratif au tableau des effectifs – points et perspectives des agents dans les différents « services »**
3. **Mise en place du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP)**
4. **Délibération demande de modification de l'étude urbaine CAUE vers la cave coopérative**
5. **Lettre d'intention pour Hérault Energies pour l'installation d'une borne électrique**
6. **Discussion autour des nuisances des colonnes de déchets : dialogue avec la CCMC**
7. **Recensement 2022 – point Insee**
8. **Calendrier de fin d'année**
9. **Questions diverses, perspectives 2022**

## 1. Fonds de solidarité départementale pour le gel

Suite aux dégâts de gel des 07 et 08 avril dernier, un fonds départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés a été mis en place par le département de l'Hérault de concert avec la Chambre d'Agriculture. 5 Millions d'euros ont été débloqués par le département. Mme Le Maire demande au Conseil de soutenir cette initiative exceptionnelle à hauteur de 50 cts par habitant ce qui représente la somme de 243 euros (486 X 0,50).

La Communauté des Communes a abondé elle-même ce fonds départemental, les communes de la Communauté des Communes n'ont pas toutes suivi cette initiative.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce geste de solidarité et autorise Mme Le Maire d'abonder de 243 euros le fonds départemental.

Pour	Contre	Abstient
10		

## 2. Suppression du poste de rédacteur territorial et création d'un poste d'adjoint administratif au tableau des effectifs – points et perspectives des agents dans les différents « services »

Nous avons recruté M. Richou qui a le statut d'adjoint administratif. Le poste d'attaché territorial qu'occupait Catherine sera donc supprimé en janvier.

Mme Bonnet dont le contrat prend fin le 30 avril, sera prolongée jusqu'à début juillet pour terminer l'année scolaire. Nous demanderons une possibilité de renouvellement pour une 3<sup>ème</sup> année. Si ce n'est pas accepté, nous réorganiserons les temps de travail et les missions en interne, la mairie n'ayant pas les fonds nécessaires pour titulariser une autre personne.

## 3. Mise en place du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP)

Mme Le Maire propose au vote un nouveau dispositif : le RIFSEEP né en 2015, qui était applicable à partir de 2015 et dont la date butoir de mise en place est le 31 décembre 2021. Anne Cabrié remercie Claudette Fourcade pour son travail important sur ce dispositif.

Nous avons interrogé plusieurs autres communes et surtout épluché les textes de lois afin de mettre en place un système de cotation le plus objectif possible en fonction des postes occupés et le plus approprié à notre commune. **La délibération d'aujourd'hui portera en effet sur le vote de ce cadre de cotation des postes occupés par nos employés.**

**Le RIFSEEP** pour Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Expérience Professionnelle dans la fonction publique d'État applicable à la fonction publique Territoriale, a pour but de :

- **Redonner du sens** à la rémunération indemnitaire
- **Valoriser** l'exercice des fonctions
- **Renforcer** la cohérence interministérielle
- **Reconnaître** la variété des **parcours** professionnels et les **acquis** de l'expérience
- **Assurer** des conditions de modulation indemnitaire transparentes
- **Favoriser** les mobilités par une comparabilité accrue entre les fonctions

Tout le personnel en activité (y compris l'agent d'entretien contractuel pour qui le dispositif est facultatif de par son statut de contractuel) sera inclus dans ce dispositif.

**En revanche, les agents recrutés :**

- pour un acte déterminé (vacataires)
- sur la base d'un contrat aidé (CAE, Emploi d'Avenir,...)
- sur la base d'un contrat d'apprentissage

sont exclus de ce dispositif. Le contrat Service Civique et contrats aidés par l'Etat (agent CUI animateur garderie/cantine) ne sont pas concernés par ce dispositif.

Pour les agents en longue maladie, le RIFSEEP n'est pas autorisé. En cas de congé maladie, le RIFSEEP est maintenu mais en longue maladie il est suspendu.

**Le RIFSEEP** est composé de :

- **l'IFSE (l'Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise)** fondée sur la nature des fonctions exercées et l'expérience professionnelle et qui est **une partie fixe**.

- **du CIA (le Complément Indemnitaire Annuel)** lié à la manière de servir et à l'engagement professionnel : il est **facultatif et non reconductible d'une année sur l'autre**.

**Le montant de l'IFSE** est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions de l'agent. Les IFSE individuels seront arrêtés et communiqués ultérieurement individuellement par arrêté du Maire. Le versement de l'IFSE sera mensuel. La délibération porte sur les plafonds des versements à savoir 7 462 euros pour le C1 (temps complet) et 1 500 euros pour le C2 (temps complet). **Pour le calcul de l'IFSE**, le cadre oblige à deux groupes de fonction de catégorie C : C1 et C2.

20 % de sa valeur sont pris en compte pour les retraites (quotité de plus de 28 heures/semaine).

**Le montant du CIA** reconnaît l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Il étudie la manière dont l'agent exerce ses fonctions.

Son versement est en lien direct avec l'entretien professionnel puisque sont appréciés la valeur professionnelle, l'investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, le sens du service public, la capacité à travailler en équipe et la contribution au collectif de travail. Sens du service public signifie les relations avec la population et les élus, le sens du travail d'équipe. Depuis 2017, nous avons mis en place un rdv professionnel annuel et individuel qui n'aboutissait pas à des versements de prime mais plutôt à des idées de formation professionnelle, des idées d'évolution, d'organisation nouvelle.

**Le plafond du CIA sera de 500 euros** (La prime annuelle de 400 euros que nous versons à Noël à tous les employés quelle que soit leur quotité de temps de travail et ce depuis 2017 sera comprise dans le CIA à partir de 2022).

Nous avons choisi la méthode de cotation des postes car plus objective et plus juste. Elle a été choisie, travaillée et finalisée en comité de pilotage et en conseil privé animés par Mmes Claudette Fourcade et Anne Cabrié.

**Les trois types de critères professionnels qui seront étudiés pour chaque poste sont :**

- **l'encadrement, pilotage, coordination** (ce qui correspond pour notre commune au niveau hiérarchique et nombre de collaborateurs encadrés).

- **la technicité, expertise, expérience, qualification** (**Missions** nécessitant des connaissances poussées acquises dans le cadre d'une formation supérieure (licence) et/ou par une pratique professionnelle acquise à moyen terme, **Missions** nécessitant des connaissances théoriques et/ou techniques acquises au cours d'une formation diplômante de type Bac, bac pro, bac+2 ou au cours d'un apprentissage réalisé à court ou à moyen terme, **Missions** pouvant supposer un apprentissage préalable au cours d'une formation qualifiante propre à l'exercice d'un métier (CAP ou BEP) ou d'une expérience de courte durée destinée à l'assimilation de ces savoirs faire et l'adaptation des procédures existantes).

- **les sujétions particulières** qui ont été choisies en fonction des fonctions bien précises demandées dans notre commune. (Responsabilité de personnes : enfants ..., Flexibilité du poste, Obligation d'assister aux instances : Commission de sécurité..., Relations avec le public, Relations avec les élus, Responsabilité des dossiers, de leur suivi. Prise d'initiatives, Gestion de conflits).

**Mme Le Maire se déclare satisfaite d'appliquer ce dispositif dans notre commune comme c'est le cas dans toutes les collectivités car il offre une valorisation pour chaque employé communal au prorata de son temps de travail et de son investissement. Ce sont une reconnaissance et un acte social forts en contre-partie desquels les élus attendent investissement, motivation et sérieux au service des projets pour la commune, disponibilité envers la population en tant que mission de service public et travail en équipe avec les élus.**

**Il s'agit d'un vrai effort fait sur le budget de fonctionnement. M. Sabarthès rappelle qu'en 2020, le maire et les adjoints ont fait le choix de baisser leur rémunération de 1/3.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP et les modalités de mise en oeuvre.

Pour	Contre	Abstient
10		

#### 4. Délibération demande de modification de l'étude urbaine CAUE vers la cave coopérative

L'étude urbaine CAUE de 28 000 euros du centre du village et de la cave a été subventionnée par le département à hauteur de 50 % (prolongation de cette subvention jusqu'en avril 2022).

Mme Cabrié et M. Sabarthès proposent de rediriger cette étude urbaine sur la cave afin d'amorcer plus rapidement une dynamique économique sur le village et de donner à cette cave une vie économique de transformation agricole comme évoqué lors du conseil municipal du 07 septembre 2021.

L'étude qui allait être faite au centre du bourg porte sur des bâtis dont nous ne sommes pas propriétaires. L'étude aurait été faite mais en ce qui concerne le phasage et la mise en place de nos décisions, dans quelles mesures aurions-nous pu les réaliser ?

Alors qu'étant propriétaire de la cave, les perspectives sont plus claires. En outre une commune étant propriétaire d'une friche industrielle est mieux placée dans un projet de réhabilitation pour recevoir des subventions du département et de la région.

Ce changement de destination d'étude est possible.

Par ailleurs pour information, l'agence technique du département est en train de travailler sur la traversée du village avec le CAUE et Hérault Ingénierie. La place d'Occitanie rentrerait dans ce périmètre.

Pour	Contre	Abstient
10		

#### 5. Lettre d'intention pour Hérault Energies pour l'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques

L'installation d'une borne de recharge pour voitures électriques s'inscrit dans notre politique de réduction des émissions de carbone, réduction de l'éclairage nocturne, l'installation des panneaux photovoltaïque (production d'électricité que l'on peut maintenant voir à l'instant T et qui donne environ 28 000 euros de recettes pour la commune environ par an).

Déposer notre demande avant le 31 décembre nous permet de percevoir 90 % d'aide. Anne Cabrié remercie Anne Marie Soler qui a travaillé sur ce dossier.

#### 6. Discussion autour des nuisances des colonnes de déchets : dialogue avec la CCMC

Le mercredi 8 décembre: Rendez vous est pris avec M. Vincent Lefebvre, responsable du service Développement Durable/Déchets à la Communauté des Communes et l'ambassadrice du Tri et de la prévention, Mme Ange Toe. Le directeur propose une ré-expertise de terrain notamment à la Sallèle, au Château et à l'Épicerie. Tous ces containers sont en effet à côté d'habitations, de la rivière, de bâtiments publics (école) et de jardins.

Cet été, les riverains proches de ces containers ont manifesté leur mécontentement en évoquant les nuisances suivantes : mauvaises odeurs, incivilités (manque de tri des déchets), dysfonctionnement des relèves et nettoyage des containers (relèves et nettoyages pas assez fréquents, système de chaussette vétuste et inadapté), manque d'hygiène (déchets qui s'écoulent dans la rivière et qui arrivent dans les jardins).

Les containers doivent être changés et améliorés. Un renouvellement permettrait plus de propreté et de respect.

#### Orientations qui seront proposées lors de ce rdv

##### *Opérations par étapes :*

- 1. Changer les chaussettes*
- 2. Changer les containers*
- 3. Observer les progrès*
- 4. En été, augmenter la rotation des relèves des déchets*
- 5. Et si les progrès ne sont pas constatés, délocaliser une ou deux poubelles au cimetière. Et la mairie pour quelques personnes ne pouvant se déplacer peut proposer le transport de leurs poubelles ?*

## 7. Recensement 2022 – Point Insee

A cause du covid, le recensement qui devait être fait en 2021 sera fait du 20 janvier au 20 février 2022 avec Claudette Fourcade coordinatrice et Emilie Veissière agent recenseur. En 2019, le recensement a donné une population communale de 474 habitants + 7 en maison de retraite. La population est vieillissante au vue de l'étude des différents recensements. En 2021, 71 personnes ont plus de 60 ans et 115 plus de 70. Sont évoquées les demandes de locations de maisons et l'absence d'offre dans le village. Merci à Eliane Galtier pour le travail important sur ce point.

## 8. Changement de lignes budgétaires, transfert d'écritures

Pour	Contre	Abstient
10		

Vote présenté par Mme Hortala secrétaire générale pour répondre à des demandes de la trésorière, pas de modification du budget mais transfert d'écriture à l'intérieur du budget.

## 9. Calendrier de fin d'année

### Bilan des marchés

Il est hebdomadaire selon le souhait des exposants afin de fidéliser les habitants. Entre 10 et 11 heures, ce marché est devenu un rendez vous en remplacement de tous nos rdvs culturels et un moment de partage.

En parallèle du marché, une animation est proposée : fête de vin primeur, châtaignes Apéf, concours de soupes (dont une confectionnée par l'école, animation qui a obtenu un gros succès), vide grenier (prévu le 04 décembre), marché de Noël (prévu le 11 décembre) avec restauration le midi : L'Apéf fera un freginat et vin chaud.

### Samedi 18 décembre à 17 h à l'Eglise

Concert Trio Déodat (violon, alto, violoncelle), registre classique De Jean-Sébastien Bach à Jean Cras, en passant par Mozart et Schubert. Pass sanitaire. Vin chaud à la sortie.

### Mardi 21 décembre

Fête des lumières par la bibliothèque : déambulation en extérieur avec stations (conteuses, éclairage d'ombres chinoises sur le mur de Mme Escande). Arrivée de la déambulation avec vin chaud.

### A venir

- vœux aux employés le 16.12.21
- distribution du colis de Noël au foyer 20.12.21 et 21.12.21

## 9. Questions diverses, perspectives 2022

### **- Projet Street Art : un laborieux travail de montage de dossiers et de rdvs**

Les dossiers de demande de subvention accompagnés d'un dossier descriptif de notre projet culturel ont été déposés au Département, à la Région et à la DRAC. Mmes Cabrié et Cabantous ont rencontré les élus de ces différentes institutions publiques. Mme Cabantous à la demande de la DRAC a rédigé un cahier des charges pour la réalisation de la fresque de 84 m<sup>2</sup> sur les cuves de distillerie. Il sera envoyé en fin de semaine aux conseillers artistiques de la DRAC et des dates de rendez vous à Félines leur seront proposées.

Rendez-vous ayant pour but :

- dans un premier temps de réunir une commission artistique (rassemblant des élus, des habitants du village, des enfants et adolescents, artiste et vigneron) afin de choisir l'artiste graffeur et d'étudier ses propositions artistiques,
- et dans un deuxième temps de réunir un comité de pilotage (composés d'élus de la commune, d'élus de la Com Com et des conseillers de la DRAC) afin de mener une réflexion commune autour d'une politique culturelle de territoire.

### **- Réunion avec Guillaume Laurant autour de la carte communale**

La loi Climat et Résilience d'août 2021 ne fait que renforcer les directives de réduire les surfaces de constructibilité. Il faut remplir la carte communale existante et il ne sera pas possible de l'étendre.

**Au contraire, la loi impose que : la surface construite au cours des 10 dernières années devra être réduite de 50% d'ici 2030, et encore de 50% de 2030 à 2040.**

*« Séance clôturée à 22h53, l'ordre du jour étant épuisé »*